

EXTRAIT N°77/2022

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 07 septembre 2022.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BAKER, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAIRE, CAMBOULIVES, DELHOLME, GUZOU, LABORIE, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MONTAGUD, MONTÉGUT, PERCHERON, PICARD, PREVOST, VIGNEAU, VIGNERES.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. JOUSSEAUME, BERNARDINI.

PROCURATIONS

M. SAFON	à	M. BERNES
Mme MAIRAVILLE	à	Mme GUZOU
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à	Mme ARNAL
M. LAJAT	à	Mme MONTAGUD

SECRETAIRE : M. LAURENS a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION – Convention de partenariat avec la Région Académique Occitanie pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) – Année scolaire 2022/2023

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce partenariat avec la Région Académique Occitanie s'inscrit dans le contexte de la priorité conférée par le Ministère de l'Education Nationale au numérique et dans le cadre de la compétence régionale relative au service public du numérique éducatif de la rectrice de région académique d'Occitanie.

L'objectif recherché est le développement des usages du numérique éducatif et de l'espace numérique de travail ENT-école. A cette fin, la région académique et la commune coopèrent et mutualisent leurs moyens.

Il convient donc de signer une convention de partenariat avec la Région Académique Occitanie. Celle-ci a pour objet de définir les rôles et engagements des parties.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention présentée en annexe.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 27

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 15 septembre 2022

Le Maire,


Michel BEUILLÉ

